

Genre du véhicule Motocycle (Véhicule spécial)	Marque de fabrique B O M B A R D I E R	Type SKI - DOO R D 8	moteur Rotax	Modèle année 1964	Bordereau-type N° 4'4 8 3-B		
Caractéristiques luge à moteur avec entraînement par chenille double. "SKI DOO" sur carénage avant							
"92" devant No du châssis.-Direction avec 1 ski		Carburant essence		Nombre de cylindres 1			
Constructeur du châssis BOMBARDIER - LOHNER - Werke, Wien (A) - Importateur ROLBA, Zurich							
N° du châssis frappé sur le cadre, à l'avant à droite, sous le coussin du siège							
N° du moteur frappé à droite, sur le bloc, plaquette rivée							
Type du moteur 250 - bloc-moteur, vertical							
Position du mot. avant		Frein-moteur					
Cylindrée	247 cm³	Frein de remorque			Dimensions ext. en mm		
Temps	2	Transmission continue, entraînement par force centri			Longueur 2'450		
Refroidissement air (turbo)		fuge avec courroie trapézoïdale, chaîne, sur			Largeur 890		
Entraînement chenille double		double chenille			Hauteur 1'200		
Nombre d'axes	Vitesse en prise dir.	35	Vote arrière		Empattement		
Nombre de pneus	Bloquage différentiel		Diam. de braq. 7.50		Porte à faux arr.		
Frein de service = agissant sur poulie d'entraînement des chenilles, avec dispositif d'arrêt							
2ème frein		= par vis sans fin de l'entraînement des chenilles					
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.	Dimensions int. en mm
A vide			175	Dimension			Longueur
Charge utile			140	Charge pneu			Largeur
Total			315				Hauteur
Gar. de fabr.							Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes			Porte à faux arr.
Direction:		guidon agissant sur 1 ski		Marque du moteur ROTAX (A)		C.V. frein 8 DIN	
Alésage		69		Course 66		C.V. Impôts 1,26	
Forme de la carrosserie		luge à moteur (pare-brise en matière artificielle)					
Nombre de places: total		2		(avant 1 milieu arr. 1)		Places debout	

Remarques: (Voir décision du DFJP du 19.5.64)

L'équipement suivant est suffisant:

Eclairage: AV = 1 phare de bicyclette (Dynamo sur disque du dispositif pour force centrifuge)
1 réflecteur blanc (Plage réfléchissante minimum 20 cm²)
AR = 1 feu arrière rouge }
1 réflecteur rouge } (Plage lumineuse minimum 20 cm²)

Avertisseur: 1 cornet

Il est renoncé au feu de position, à l'éclairage du No de contrôle, à l'indicateur de vitesse.

Mesure du bruit: 82 dB à 4'000 t/min.-Carburateur avec silencieux d'aspiration BING en matière artificielle.

Désignation dans le permis de circulation: Catégorie: Motocycle (Vhc. spécial)

Plaque de contrôle: Brune, plaque seulement à l'avant.

Permis de conduire: Toutes les catégories sont valables de a-o, cependant âge minimum 16 ans.

Admission: Ne peut être admis que si le requérant peut prouver que pour des raisons spéciales il a absolument besoin d'un tel véhicule (par exemple pour le ravitaillement d'un refuge alpin ou d'une cabane de skieurs isolée, etc., pour le transport de blessés etc., lorsqu'il n'est pas possible de recourir à un autre moyen de transport ou qu'il serait abusif de l'exiger). On ne délivrera pas d'autorisation pour des buts sportifs, touristiques ou d'agrément.

Il y a lieu de décrire sur la page 4 du permis de circulation le but précis de l'utilisation pour laquelle l'autorisation a été donnée; par exemple "Pour desservir le refuge alpin X sur le parcours de Y à Z"; "Transports de blessés". L'autorisation doit être limitée à l'année. Elle peut être renouvelée de cas en cas, lorsque les conditions n'ont pas changées.

La Commission d'expertise des types

Fahrwagen, 19.12.63.

Genre du véhicule Motocycle (Véhicule spécial)	Marque de fabrique B O M B A R D I E R	Type SKI - DOO moteur Rotax	Modèle année 1964	Bordereau-type N° 4'4 8 3-B				
Caractéristiques luge à moteur avec entraînement par chenille double. "SKI DOO" sur carénage avant								
"92" devant No du châssis.-Direction avec 1 ski		Carburant essence	Nombre de cylindres 1					
Constructeur du châssis BOMBARDIER - LOHNER - Werke, Wien (A) - Importateur ROLBA, Zurich								
N° du châssis frappé sur le cadre, à l'avant à droite, sous le coussin du siège								
N° du moteur frappé à droite, sur le bloc, plaquette rivée								
Type du moteur 250 - bloc-moteur, vertical								
Position du mot. avant		Frein-moteur						
Cylindrée	247 cm ³	Frein de remorque		Dimensions ext. en mm				
Temps	2	Transmission continue, entraînement par force centri		Longueur 2'450				
Refroidissement air (turbo)		fuge avec courroie trapézoïdale, chaîne, sur		Largeur 890				
Entraînement chenille double		double chenille		Hauteur 1'200				
Nombre d'axes	Vitesse en prise dir.	35	Vole arrière					
Nombre de pneus	Bloquage différentiel		Diam. de braq. 7.50					
Frein de service = agissant sur poulie d'entraînement des chenilles, avec dispositif d'arrêt								
2ème frein = par vis sans fin de l'entraînement des chenilles								
Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.		Dimensions Int. en mm
A vide			175	Dimension				Longueur
Charge utile			140	Charge pneu				Largeur
Total			315					Hauteur
Gar. de fabr.								Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes				Porte à faux arr.
Direction:		guidon agissant sur 1 ski		Marque du moteur		ROTAX (A)		C.V. frein 8 DIN
Alésage		69		Course		66		C.V. Impôts 1,26
Forme de la carrosserie		luge à moteur		(pare-brise en matière artificielle)				
Nombre de places: total		2		(avant 1 milieu		arr. 1)		Places debout

Remarques: (Voir décision du DFJP du 19.5.64)

L'équipement suivant est suffisant:

Eclairage: AV = 1 phare de bicyclette (Dynamo sur disque du dispositif pour force centrifuge)
1 réflecteur blanc (Plage réfléchissante minimum 20 cm²)
AR = 1 feu arrière rouge }
1 réflecteur rouge } (Plage lumineuse minimum 20 cm²)

Avertisseur: 1 cornet

Il est renoncé au feu de position, à l'éclairage du No de contrôle, à l'indicateur de vitesse.

Mesure du bruit: 82 dB à 4'000 t/min.-Carburateur avec silencieux d'aspiration BING en matière artificielle.

Désignation dans le permis de circulation: Catégorie: Motocycle (Vhc. spécial)

Plaque de contrôle: Brune, plaque seulement à l'avant.

Permis de conduire: Toutes les catégories sont valables de a-0, cependant âge minimum 16 ans.

Admission: Ne peut être admis que si le requérant peut prouver que pour des raisons spéciales il a absolument besoin d'un tel véhicule (par exemple pour le ravitaillement d'un refuge alpin ou d'une cabane de skieurs isolée, etc., pour le transport de blessés etc., lorsqu'il n'est pas possible de recourir à un autre moyen de transport ou qu'il serait abusif de l'exiger). On ne délivrera pas d'autorisation pour des buts sportifs, touristiques ou d'agrément.

Il y a lieu de décrire sur la page 4 du permis de circulation le but précis de l'utilisation pour laquelle l'autorisation a été donnée; par exemple "Pour desservir le refuge alpin X sur le parcours de Y à Z"; "Transports de blessés". L'autorisation doit être limitée à l'année. Elle peut être renouvelée de cas en cas, lorsque les conditions n'ont pas changées.

La Commission d'expertise des types

Fahrwangen, 19.12.63.